



Compte rendu de la rencontre de la TRGIRTO

La séance du 14 septembre 2023 à la MRC de Papineau

Date : Séance du jeudi 14 septembre 2023
Heure : De 9h00 à 16h00
Endroit : en mode présentiel à la MRC de Papineau à Papineauville

**Représentants**

Groupe sectoriel	Nom	Organisme	Présent	Absent
Groupe Matière ligneuse	Stéphane Taillon	Louisiana-Pacifique		X
	Dominik Chartier	Produits Forestiers Résolu	X	
	Christian Picard	Commonwealth Plywood		X
	Charles St-Julien	Lauzon Ressources forestières		X
Groupe Faune	François Trottier	Association des pourvoiries de l'Outaouais	X via Zoom quitte à 14h35	
	Andrée Bertrand	Association des ZEC de l'Outaouais	X	
	François Céré	SEPAQ - Réserve faunique de La Vérendrye	X	
	Jean Fink	Fédération chasseurs et pêcheurs - Outaouais	X	
Groupe Autres utilisateurs avec droits	Étienne Potvin-SaintOnge	Travailleur forestier		X
	Jacques David	Regroupement des locataires des terres publiques - Outaouais	X quitte à 14h00	
	Alain Lacoste	Citoyen	X	
	Jacques Chaîné	Fédération québécoise des clubs quads - Outaouais		X
	François Saumure	Fédération des clubs motoneigistes du Québec - Outaouais		X
	Mario Bélisle	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	X via Zoom quitte à 11h35	
Groupe Nature	Monique Boivin	Société pour la nature et les parcs du Canada – Vallée de l'Outaouais	X	
	Gérard Desjardins	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
	Deborah Powell	Pontiac Environmental Protection	X via Zoom	
	Nathalie Magnan	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Groupe Territoire	Jason Durand	MRC de Pontiac		X
	Antoni Dion	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau		X
	Mathieu Trépanier	MRC des Collines-de-l'Outaouais	X	
	Jean-François Larrivée	MRC de Papineau	X	
	Vacant	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Groupe Premières Nations	Vacant	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
	Vacant	Algonquins of Barriere Lake		
	Vacant	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
	Vacant	Wolf Lake		
	Vacant	Kitigan Zibi Anishinabeg		

**Remplaçants et observateurs**

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Sylvain Delagrange	Représentant scientifique non-votant	UQO-ISFORT	X
Maurice Thibaudeau	Observateur	Club des ornithologues de l'Outaouais	X
Alexandre Dumas	Observateur	Ville de Gatineau	X

Personnes ressources

Nom	Organisme	Présent
Joanie Martin	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	X
Jean-François Ricard	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	X
Vanessa Joannis	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Dominic Lauzon	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X via Zoom
Mélanie Varin-Lacasse	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Marie-Ève de Ladurantaye	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Jean-Sébastien Perron	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Isabelle Paquin	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Nathalie Brunette	Ressource externe - Consultante	X
Alexandra Bélanger	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Charles Blais, ing.f.	Coordonnateur de la TRGIRTO	X

Ordre du jour

Jeudi le 14 septembre 2023 de 9h00 à 16h00

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2023
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 et 15 juin 2023
4. Suivi de la rencontre du 14 et 15 juin 2023
 - a) Suivi des actions
5. Nouvelles
6. État de la situation de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du plan spécial feux
7. Consultation sur les superficies d'intérêt acéricoles
8. Présentation sur les obligations légales concernant les EMVS
9. Bilan sur les mesures d'harmonisation des usages
10. Consultation publique sur l'ajout de secteurs d'intervention au PAFIO
11. Complément d'information concernant l'avis d'harmonisation du secteur d'intervention Doyon 2
12. Compte rendu de l'activité du groupe Nature
13. Vision de la TRGIRTO
14. Varia
15. Levée de la rencontre

1. Ouverture de la rencontre

M. Charles Blais, le coordonnateur de la TRGIRTO, indique qu'il y a quorum et avise les représentants que la séance est enregistrée.

M. Mathieu Trépanier, président de la TRGIRTO, déclare la séance ouverte.

M. Trépanier invite la nouvelle coordonnatrice du MRNF, Mme Alexandra Bélanger, à se présenter aux partenaires de la TRGIRTO.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Trépanier fait la lecture du projet d'ordre du jour de la rencontre de la TRGIRTO du 14 septembre 2023.

M. Blais indique que le point 9. Bilan sur les mesures d'harmonisation des usages doit être retiré de l'ordre du jour et que ce point sera traité lors de la prochaine rencontre de la TRGIRTO.

TRGIRTO 202309-1

Sur proposition de Mme Andrée Bertrand, secondée de M. Gérard Desjardins, l'ordre du jour de la rencontre de la TRGIRTO du 14 septembre 2023 est unanimement adopté et ce, en retirant le point 9. Bilan des mesures d'harmonisation des usages et en maintenant le point 14. Varia ouvert.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 et 15 juin 2023

TRGIRTO 202309-2

Sur proposition de Mme Monique Boivin, secondée de M. Jacques David, il est unanimement résolu d'adopter le compte rendu de la rencontre du 14 et 15 juin 2023 en ajoutant une précision au point 12. Plan d'action des BGA à l'égard des recommandations du CERFO qu'il s'agit des recommandations issues du projet visant à documenter l'impact de la machinerie sur la régénération et les sols dans les coupes partielles en Outaouais.

4. Suivi de la rencontre du 14 et 15 juin 2023

M. Blais passe en revue le document Suivi des actions de la rencontre du 14 et 15 juin 2023.

5. Nouvelles

Voici les nouvelles qui ont été partagées avec les partenaires de la TRGIRTO.

- M. Blais mentionne le récent conseil que le Forestier en chef a transmis à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts par lequel il recommande d'amorcer une réflexion profonde sur nos pratiques d'aménagement afin d'assurer l'avenir des forêts du domaine de l'État face aux effets des changements climatiques;
- M. Blais informe les partenaires de la TRGIRTO des précisions qu'il a obtenues de la Direction générale des forêts de l'Outaouais (DGFO) du MRNF à l'égard d'une récente correspondance portant sur le Plan de travail 2023-2024 de la TRGIRTO. Notamment, il explique que l'équipe de la DGFO a entamé des travaux d'analyse sur les espèces sensibles à l'aménagement forestier, et que la DGFO demandait s'il y avait un intérêt de la part des partenaires de la TRGIRTO d'ajouter cet enjeu à la liste de ceux qui figurent déjà au plan de travail pour l'année 2023-2024;

TRGIRTO 202309-3

Sur proposition de M. Jean Fink, secondée de M. Gérard Desjardins, il est unanimement résolu d'avoir un point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la TRGIRTO sur le sujet des espèces sensibles à l'aménagement forestier.

- Dans la foulée de ce qui précède, M. Gérard Desjardins précise qu'il y a 35 espèces en péril en Outaouais et, qu'à son avis, il est prioritaire d'y apporter des solutions;
- M. Jean Fink informe les partenaires de la TRGIRTO qu'une Politique nationale sur la faune devrait bientôt atterrir à l'Assemblée Nationale.

6. État de la situation de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du plan spécial feux

Mme Isabelle Paquin, professionnelle au MRNF, présente l'état de situation de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le plan spécial feux (voir la présentation de Mme Paquin).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- Mme Paquin suggère aux partenaires de la TRGIRTO d'inviter les professionnels de la Société de protection contre les insectes et les maladies (SOPFIM) et de la Direction de la protection des forêts (DPF) afin d'obtenir plus de précisions sur les activités de lutte directe notamment en ce qui a trait aux pulvérisations aériennes de BtK;
- Concernant l'évolution (cycle) d'une épidémie de TBE, on apporte les précisions suivantes :
 - Stade pré-épidémie : une durée de 3 à 4 ans
 - Stade sans mortalité : une durée de 5 à 6 ans
 - Stade avec mortalité : une durée de 5 à 7 ans
 - Stade post-épidémie : une durée de 3 à 4 ans
 - Stade stable : une durée de 15 ans
- On précise qu'un plan spécial de récolte des bois affectés par la TBE peut être inclure des activités de récolte préventive et de récupération de bois mort;
- On précise que la sélection des secteurs à inscrire sur le plan spécial se fait selon plusieurs paramètres (la cote cumulative, l'accessibilité au secteur, l'état de dégradation du bois, autres) et, de ce fait, ce ne sont pas tous les secteurs affectés par la TBE qui se retrouvent inscrits sur le plan spécial;
- M. Dominik Chartier précise que l'approvisionnement en bois de la scierie de Produits forestiers Résolu située à Maniwaki est constitué à 35% de sapin baumier. Il précise que comparé au bois d'épinettes, le bois de sapin baumier nécessite une plus longue durée de séchage et offre un rendement inférieur pour ce qui est de son niveau de qualité comme bois de construction;
- M. Gérard Desjardins rappelle que plusieurs espèces d'oiseaux bénéficient de la nuée de TBE engendrée par l'épidémie et qu'il est important de prendre en compte cet état de fait dans la planification des activités de lutte à la TBE;
- M. Jean Fink rappelle que le sapin baumier pour sa part est notamment bénéfique à la population d'élan d'Amérique, et qu'il souhaite avoir une présentation des professionnels de la SOPFIM et de la DPF quant à l'efficacité des activités de lutte à la TBE;
- On précise que les aires protégées et les territoires d'intérêt sont exclus des plans spéciaux;
- On précise que le principal secteur visé par un plan spécial pour la récupération du bois affecté par les feux de forêt est situé à l'extrême nord de la région de l'Outaouais dans la zone de la sapinière à bouleau blanc;
- Pour le feu 248, on précise qu'on a statué qu'une superficie de 2 910 hectares pouvait être récupérée, et qu'à ce jour, les autorisations de récolte couvrent 837 hectares. D'autres autorisations sont à prévoir au cours des prochaines semaines.

M. Trépanier remercie Mme Paquin pour sa présentation.

Actions : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par Mme Paquin (C. Blais)

Inviter les professionnels de la SOPFIM et de la DPF à venir présenter les activités de lutte à la TBE lors d'une prochaine rencontre de la TRGIRTO (C. Blais)

7. Consultation sur les superficies d'intérêt acéricole

Mme Mélanie Varin-Lacasse, professionnelle au MRNF, présente les informations entourant la consultation sur les superficies d'intérêt sylvicole (voir la présentation de Mme Varin-Lacasse).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- On précise qu'on dénombre entre 150 à 200 entailles par hectare dans une érablière à potentiel acéricole (donc le nouveau contingent de 7 millions d'entailles correspond à environ 40 000 hectares);
- À l'égard des critères de sélection des superficies d'intérêt acéricole retenus par le MRNF, M. Mario Bélisle indique qu'il ne comprend pas pourquoi les territoires occupés par une pourvoirie à droits exclusifs sont exclus. Il mentionne que les activités de production de sirop d'érable et de chasse sont compatibles, à preuve, son érablière sucrière est située sur le territoire d'une Zone d'exploitation contrôlée (ZEC);
- M. François Trottier mentionne que la Fédération des pourvoiries du Québec a demandé au MRNF l'exclusion des territoires occupés par les pourvoiries à droits exclusifs. Pour la Fédération, la cohabitation entre les pourvoiries et les producteurs de sirop peut s'avérer difficile. Il relate deux cas où des pourvoiries ont été mises en demeure par des producteurs acéricoles à l'égard de bris de tubulures;
- On rappelle que les partenaires de la TRGIRTO – et leurs organisations respectives – ont jusqu'au 18 septembre 2023 pour acheminer leurs commentaires au MRNF à l'égard de la consultation sur les superficies d'intérêt acéricole qui a été lancée au mois de juillet dernier;
- En ce qui a trait aux travaux d'aménagement forestiers qui seront permis dans les secteurs de Production acéricole prioritaire (PAP), les professionnels du MRNF sont à étudier la question. Cela dit, un des éléments clés de l'approche préconisée est le moment où se fera la mise en production acéricole. Par exemple, pour les territoires où la mise en production acéricole est prévue d'ici 10 ans (court terme), les interventions sylvicoles permises seront celles qui maintiendront le potentiel d'entailles au niveau des 150 à 200 à l'hectare;
- On précise que les projets d'agrandissements et de démarrage d'érablières sucrières reçus par le MRNF en Outaouais se situent dans les territoires des MRC de Papineau, des Collines-de-l'Outaouais et de la Vallée-de-la-Gatineau;
- On précise que le permis d'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles sur le territoire forestier public ne confère pas au territoire en question un usage exclusif. Les autres utilisateurs de ces territoires – chasseurs, randonneurs, autres – ont toujours accès à ceux-ci. Cela dit, les producteurs acéricoles sont autorisés à installer sur les voies d'accès, à proximité de leurs installations, une barrière;

- On précise que lors de la vente ou du transfert de l'entreprise de production de sirop d'érable sur territoire forestier public, le permis d'exploitation émis par le MRNF peut être transféré au nouveau propriétaire lorsque les exigences associées au permis sont respectées.

M. Trépanier remercie Mme Varin-Lacasse pour sa présentation.

Actions : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par Mme Varin-Lacasse (C. Blais)

Retransmettre aux partenaires de la TRGIRTO l'avis de consultation du mois de juillet dernier (C. Blais)

8. Présentation sur les obligations légales concernant les EMVS

Mme Joanie Martin, professionnelle au MELCCFP, et Mme Marie-Ève de Ladurantaye, professionnelle au MRNF, présentent les obligations légales concernant les espèces menacées, vulnérables et susceptibles de l'être (EMVS) (voir les présentations de Mme Martin et Mme de Ladurantaye).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- Des utilisateurs du territoire forestier public mentionnent qu'il leur est difficile de respecter les obligations légales associées aux EMVS en l'absence d'informations disponibles au public (ex. les polygones de protection officiels à l'égard d'une EMVS);
- En réponse à la question ci-dessus, on apporte les précisions suivantes :
 - Certains types de travaux à être réalisés par un utilisateur du territoire nécessitent l'autorisation du MRNF (ex. réfection d'un ponceau);
 - Lorsque les professionnels du MRNF reçoivent la demande de travaux d'un utilisateur, ils vérifient si ces travaux se trouvent dans une zone protégée, et, le cas échéant, en avisent l'utilisateur;
 - Aussi, il est possible pour les utilisateurs du territoire forestier public de conclure avec le MRNF des ententes de partage des données;
- On précise que sur le site web du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) on retrouve une carte interactive par laquelle le public peut s'informer des observations (occurrences) faites à l'égard des EMVS;
- Un partenaire de la TRGIRTO pose les questions suivantes :
 - Combien de fiches de signalement d'EMVS sont complétées annuellement pour la région de l'Outaouais?
 - Est-ce que les professionnels forestiers du MRNF et les travailleurs forestiers sont bien formés pour détecter les EMVS en forêt?

- Y aurait-il lieu, avant de planifier des travaux d'aménagement forestier dans un secteur que l'on sait propice à la présence d'une ou plusieurs EMVS, de réaliser un inventaire visant à détecter la présence d'EMVS?
- En réponse aux questions ci-dessus, on apporte les précisions suivantes :
 - Chaque année, les professionnels du MRNF reçoivent une formation afin d'être en mesure de détecter les EMVS en forêt. Aussi, en cours d'année, des rappels sont faits au personnel du MRNF à l'égard de la présence probable d'EMVS à des moments précis dans la saison;
 - Au cours de l'exercice 2022-2023, il y a eu 6-7 signalements d'EMVS floristiques et 5-6 signalements d'EMVS fauniques;
 - Le MRNF est en réflexion sur de nouvelles mesures qui pourraient être mises en place afin d'améliorer la détection des EMVS dans le cadre de ses processus de planification forestière;
- On précise que la détection de certaines EMVS floristiques en milieu forestier nécessite une connaissance poussée en botanique. Cela dit, des partenaires de la TRGIRTO trouvent intéressante l'idée de produire un guide pour la détection de certaines EMVS qui se veulent plus facilement identifiables par les utilisateurs du territoire forestier public;
- Un partenaire de la TRGIRTO pose la question suivante : comment les professionnels du MELCCFP et du MRNF s'y prennent pour valider et confirmer le signalement d'une EMVS?
- En réponse à la question ci-dessus, on apporte les précisions suivantes :
 - Une première analyse du signalement de l'EMVS est faite à partir des informations inscrites à la fiche (localisation, photos, description du milieu, autres);
 - Une visite terrain peut être réalisée par les biologistes de la DGfA en Outaouais pour confirmer la présence de l'EMVS;
 - Une visite terrain peut également être faite par l'experte botanique de la direction de la protection des forêts du MRNF, afin de compléter les signalements floristiques;
- On précise que le MELCCFP est à regarder la possibilité de mettre en place de nouveaux processus visant à recevoir, à valider et à gérer les signalements d'EMVS captées et transmises par la population à l'aide d'applications telles que eBird.

M. Trépanier remercie Mesdames Martin et de Ladurantaye pour leurs présentations respectives.

Actions : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les documents présentés par Mesdames Martin et de Ladurantaye (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le lien vers le site web du CDPNQ (C. Blais)

10. Consultation publique sur l'ajout de secteurs d'intervention au PAFIO

M. Jean-Sébastien Perron, professionnel au MRNF, débute avec la présentation portant sur les secteurs d'intervention où il est prévu de réaliser des travaux sylvicoles commerciaux (TSC) (voir la présentation de M. Perron).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- Un partenaire de la TRGIRTO se demande pourquoi investir autant d'efforts pour le recrutement de secteurs d'intervention dans les peuplements du groupe d'essences « érable à sucre et hêtre à grandes dents » (ESHG) sachant que ces peuplements génèrent un fort volume de bois de trituration et qu'il y a peu de preneurs pour ces bois;
- On précise que la prochaine consultation publique sur les secteurs d'intervention qui s'ajoutent au PAFIO sera lancée le 14 novembre 2023. Aussi, le MRNF propose une nouveauté soit la tenue d'une préconsultation auprès des partenaires de la TRGIRTO pour la période du 15 au 29 septembre 2023;
- Pour la préconsultation, le MRNF fournira également les fichiers de forme des secteurs d'intervention qui ont été mis en consultations publique ces deux dernières années (réf. aux versions V.9 et V.10);
- On précise que dans le cadre d'un plan d'aménagement spécial (PAS), une assistance financière peut-être fournie afin de permettre la récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le niveau d'assistance financière est établi selon certains critères dont notamment le niveau de dégradation des bois et le taux de mortalité dans les secteurs ciblés;
- On précise que l'appellation « bois de pâte » ou « bois de trituration » fait référence aux bois qui ne peuvent être acheminés et transformés par les scieries. Outre leur utilisation par l'industrie des pâtes et papiers, ces bois peuvent notamment être utilisés par l'industrie de la cellulose et celle de la bioénergie;
- On précise qu'un peuplier « suranné » fait référence aux arbres de peupliers qui sont avancés en âge et qui sont entrés dans une phase où leurs vigueur et la qualité de leurs bois se dégradent rapidement;
- Un partenaire de la TRGIRTO mentionne que c'est un défi pour lui d'avoir une bonne compréhension des processus et des mécanismes liés à la planification des secteurs d'intervention et que cela affecte sa capacité à émettre ses commentaires dans le cadre des consultations publiques.

M. Jean-Sébastien Perron, professionnel au MRNF, poursuit avec la présentation portant sur les secteurs d'intervention où il est prévu de réaliser des travaux sylvicoles non-commerciaux (TSNC) (voir la présentation de M. Perron).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- On précise que la consultation publique visant les secteurs d'intervention pour lesquels des travaux de préparation de terrain et de reboisement s'avèrent nécessaires à la suite de la récupération des bois affectés par les feux de forêt se fera dans le volet TSNC.

M. Trépanier remercie M. Perron pour sa présentation.

Actions : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Perron (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les documents qui seront transmis au coordonnateur de la TRGIRTO en lien avec la préconsultation (C. Blais)

11. Complément d'information concernant l'avis d'harmonisation du secteur d'intervention Doyon 2

Mme Alexandra Bélanger, professionnelle au MRNF, apporte des informations complémentaires en lien avec le récent avis d'harmonisation du secteur d'intervention Doyon 2.

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées en réponse aux questions d'un partenaire de la TRGIRTO :

- Aucune récolte n'est permise dans l'affectation surfacique « marécage arborescent »;
- L'appellation « coupe totale » réfère à une coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) ou coupe de régénération (CR);
- On mentionne que la présentation de l'information sur les cartes qui accompagnent les avis d'harmonisation opérationnelle pose parfois un défi pour les partenaires de la TRGIRTO notamment en ce qui a trait aux diverses zones d'affectation et à la compréhension des termes et des appellations;
- Cela dit, M. Blais regardera la situation et apportera ses recommandations quant à ce qui peut être fait pour améliorer le contenu des cartes qui accompagnent les avis d'harmonisation opérationnelle (ex. éviter la surcharge d'information, inscrire le nom des lacs, autres).

M. Trépanier remercie Mme Bélanger pour sa présentation.

Actions : Apporter des recommandations quant à ce qui peut être fait pour améliorer le contenu des cartes qui accompagnent les avis d'harmonisation opérationnelle (C. Blais)

12. Compte rendu de l'activité du groupe Nature

M. Gérard Desjardins, représentant du groupe Nature, présente le compte rendu que l'activité du groupe Nature (voir le document présenté par M. Desjardins).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportées lors de la présentation :

- On mentionne qu'il est intéressant de soutenir ce genre d'activité qui permet aux OBNL de se concerter à l'égard d'enjeux qu'ils ont en communs.

M. Trépanier remercie M. Desjardins pour sa présentation.

Actions : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Desjardins (C. Blais)

13. Vision de la TRGIRTO

M. Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, fait un bref rappel de la démarche visant le développement d'une vision commune de la TRGIRTO et des activités réalisées dans ce dossier notamment les rencontres en comité de travail (voir la présentation de M. Blais).

Mme Nathalie Brunette, consultante, fait un bref retour sur la démarche et présente les résultats du sondage de l'été dernier ainsi qu'un sommaire des discussions qui ont eu cours lors de la rencontre du comité de travail du 29 août dernier (voir la présentation de Mme Brunette).

Mme Brunette conclut en présentant les valeurs et l'énoncé de vision de la TRGIRTO qui émanent des travaux menés dans le cadre de la démarche :

Les trois valeurs retenues sont :

- La collaboration – Le renforcement de l'approche intégrée et collaborative
- La cohabitation – L'importance de la cohabitation, du compromis et du respect de toutes les parties
- La communication – Mieux communiquer et mieux s'écouter pour mieux se comprendre

L'énoncé de vision proposé est le suivant :

Citée comme modèle au Québec, la TRGIRTO contribue à la santé, la conservation de la biodiversité, la résilience et la pérennité de la forêt publique en Outaouais, grâce à sa participation à la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des ressources et du territoire, tenant compte du caractère indissociable des dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable.

M. Trépanier indique qu'avant de lancer la discussion sur l'énoncé de vision, il y a lieu qu'un représentant de la TRGIRTO en fasse dûment une proposition.

Mme Monique Boivin, secondée de Mme Nathalie Magnan, propose l'énoncé de vision tel que libellé ci-dessus.

La discussion est alors lancée. Voici les commentaires qui ont été exprimés par les partenaires de la TRGIRTO :

- Un partenaire de la TRGIRTO exprime ce qui suit :
 - L'énoncé de vision doit refléter le rôle et le mandat de la TRGIRTO en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'ensemble des ressources du territoire forestier public;
 - Il est important de pouvoir mesurer notre performance à l'égard des attentes inscrites à l'énoncé de vision;
 - Il propose d'enlever de l'énoncé de vision le bout de phrase suivant « Ciblée comme modèle au Québec... »;

- Il est d'accord avec l'inscription de la notion du « développement durable », mais juge qu'il n'est pas nécessaire d'allonger le texte en y précisant les trois dimensions « sociale, environnementale et économique »;
- Concernant la proposition d'enlever le bout de phrase « Ciblée comme modèle au Québec... », certains partenaires de la TRGIRTO indiquent qu'ils sont favorables avec cette proposition, d'autres partenaires jugent importants de le maintenir dans l'énoncé de vision;
- Concernant l'importance de pouvoir mesurer notre performance à l'égard des attentes inscrites à l'énoncé de vision, certains partenaires de la TRGIRTO partagent cet avis alors que d'autres jugent que la question des indicateurs et des cibles peut venir à une étape subséquente;
- Concernant la question de préciser les trois dimensions du développement durable – sociale, environnementale, économique – dans l'énoncé de vision, on rappelle que cette question a été discutée lors de la dernière rencontre du comité de travail et qu'il a été jugé important de maintenir cette version « allongée » du libellé;
- Un partenaire de la TRGIRTO constate que des représentants de la TRGIRTO ont quitté la rencontre et demande que l'on vérifie s'il y a toujours quorum. On dénombre les représentants et on constate qu'il n'y a plus quorum;
- Un partenaire de la TRGIRTO mentionne que pour lui, un énoncé de vision n'est pas une nécessité pour assurer le bon fonctionnement des travaux de la TRGIRTO vu l'encadrement qui existe actuellement (réf. au rôle et mandat de la TRGIRTO, aux règles de fonctionnement, au code de conduite, autres).

M. Trépanier, président de la TRGIRTO, constate que les partenaires de la TRGIRTO ne seront pas en mesure d'adopter l'énoncé de vision lors de la présente séance notamment en raison qu'il n'y a plus quorum.

M. Trépanier et M. Blais reviendront aux partenaires de la TRGIRTO en ce qui concerne les suites à donner à la démarche visant le développement d'une vision commune de la TRGIRTO.

Actions : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les documents présentés par M. Blais et Mme Brunette (C. Blais)

14. Varia

Aucun sujet n'a été discuté.

15. Levée de la rencontre

TRGIRTO 202309-3

Sur proposition de Mme Andrée Bertrand, secondée de M. Gérard Desjardins, il est unanimement résolu de faire la levée de la rencontre.

M. Trépanier, président, lève la séance à 16h00.